

EPCC Travail et Culture
42 rue Jules Guesde
38 550 Saint Maurice l'Exil
tél 04 74 29 45 26
fax 04 74 86 61 58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
"TRAVAIL ET CULTURE"
DU MARDI 4 AVRIL 2017
A SAINT MAURICE L'EXIL

Le mardi 4 avril deux mille dix-sept, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "Travail et Culture", s'est réuni en Mairie de Saint Maurice l'Exil sur une convocation en date du 24/03/2017

En présence de :

Représentants de la Mairie de Saint Maurice l'Exil : Dominique Charbin, Hervé Chavanon, Louis Corradini, Farida Yacouba, Marie-Louise Reboulet (sans droit de vote)
Représentants de la Mairie de Salaise sur Sanne : Michèle Bet, Françoise Buniazet
Personnalités qualifiées Les Amis de Travail et Culture : Jean-Luc Bochard, Cyrille Ghebbano (sans droit de vote)
Personnalités qualifiées CIE Rhodia : André Mondange
Représentants du personnel : Nelly Chanaux, Nathalie Laurent
Le Directeur : Philippe Briot
Secrétaire de séance : Françoise Buniazet

Excusés avec pouvoir : Josette Dumont (pouvoir à Jean-Luc Bochard)

Présents : 12

Exprimés : 11

Délibération n° 2017-004 : compte administratif 2016

OBJET :

Le compte administratif présente l'exécution du budget 2016. Il permet, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice (31/12/2016).

Le compte administratif 2016 s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	828 474,12 euros	4 600,00 euros
Recettes	828 178,02 euros	7 803,32 euros
Résultat de l'exercice	- 296,10 euros	3 203,32 euros
Report résultat 2015	36 140,69 euros	- 311,17 euros
Résultat clôture 2016	35 844,59 euros	2 892,15 euros

Résultat cumulé 2016 = **38 736,74 euros**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret N° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code des collectivités territoriales,
- Vu la loi N°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2013 relatif à la création de l'EPCC Travail et Culture
- Vu les statuts de l'EPCC Travail et Culture,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE :

D'approuver le compte administratif 2016 telle que présentée en annexe.

Approuvé à l'unanimité.



Fait à Saint Maurice l'Exil,
le 6 avril 2017
Le Président,
Hervé CHAVANON

Exécutoire compte-tenu de la réception
en sous-préfecture le... 10/04/2017
Et de la notification et / ou publication du... 13/04/2017

EPCC Travail et Culture
 42 rue Jules Guesde
 38 550 Saint Maurice l'Exil
 tél 04 74 29 45 26
 fax 04 74 86 61 58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
 L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
 "TRAVAIL ET CULTURE"
 DU MARDI 4 AVRIL 2017
 A SAINT MAURICE L'EXIL**

Le mardi 4 avril deux mille dix-sept, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle "Travail et Culture", s'est réuni en Mairie de Saint Maurice l'Exil sur une convocation en date du 24/03/2017

En présence de :

- Représentants de la Mairie de Saint Maurice l'Exil : Dominique Charbin, Hervé Chavanon, Louis Corradini, Farida Yacouba, Marie-Louise Reboulet (sans droit de vote)
- Représentants de la Mairie de Salaise sur Sanne : Michèle Bet, Françoise Buniazet
- Personnalités qualifiées Les Amis de Travail et Culture : Jean-Luc Bochard, Cyrille Ghebbano (sans droit de vote)
- Personnalités qualifiées CIE Rhodia : André Mondange
- Représentants du personnel : Nelly Chanaux, Nathalie Laurent
- Le Directeur : Philippe Briot
- Secrétaire de séance : Françoise Buniazet

Excusés avec pouvoir : Josette Dumont (pouvoir à Jean-Luc Bochard)

Présents : 12

Exprimés : 11

Délibération n° 2017-005 : compte de gestion 2016

OBJET :

Le compte de gestion 2016 a été transmis par le Centre des Finances Publiques de Roussillon certifié par Robert Grand, trésorier du Roussillonnais. Il est conforme au compte administratif 2016.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret N° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code des collectivités territoriales,
- Vu la loi N°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2013 relatif à la création de l'EPCC Travail et Culture
- Vu les statuts de l'EPCC Travail et Culture,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE :

D'approuver le compte de gestion 2016 tel que présenté en annexe.

Approuvé à l'unanimité.

Fait à Saint Maurice l'Exil,
 le 6 avril 2017
 Le Président,
 Hervé CHAVANON

Exécutoire compte-tenu de la réception
 en sous-préfecture le 25.04.2017
 Et de la notification et / ou publication du 13.04.2017

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

10 AVR. 2017



EPCC Travail et Culture
 42 rue Jules Guesde
 38 550 Saint Maurice l'Exil
 tél 04 74 29 45 26
 fax 04 74 86 61 58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
 L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
 "TRAVAIL ET CULTURE"
 DU MARDI 4 AVRIL 2017
 A SAINT MAURICE L'EXIL**

Le mardi 4 avril deux mille dix-sept, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "Travail et Culture", s'est réuni en Mairie de Saint Maurice l'Exil sur une convocation en date du 24/03/2017

En présence de :

Représentants de la Mairie de Saint Maurice l'Exil : Dominique Charbin, Hervé Chavanon, Louis Corradini, Farida Yacouba, Marie-Louise Reboulet (sans droit de vote)

Représentants de la Mairie de Salaise sur Sanne : Michèle Bet, Françoise Buniazet

Personnalités qualifiées Les Amis de Travail et Culture : Jean-Luc Bochard, Cyrille Ghebbano (sans droit de vote)

Personnalités qualifiées CIE Rhodia : André Mondange

Représentants du personnel : Nelly Chanaux, Nathalie Laurent

Le Directeur : Philippe Briot

Secrétaire de séance : Françoise Buniazet

Excusés avec pouvoir : Josette Dumont (pouvoir à Jean-Luc Bochard)

Présents : 12

Exprimés : 11



Délibération n° 2017-006 : affectation du résultat 2016

OBJET :

Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice (résultat de fonctionnement cumulé)

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de l'exercice :

35 844,59 euros

Affectation en report à nouveau :

35 844,59 euros

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret N° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code des collectivités territoriales,
- Vu la loi N°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2013 relatif à la création de l'EPCC Travail et Culture
- Vu les statuts de l'EPCC Travail et Culture,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE :

D'approuver l'affectation du résultat 2016 telle que proposée.

Approuvé à

Fait à Saint Maurice l'Exil,
 le 6 avril 2017
 Le Président,
 Hervé CHAVANON

Exécutoire compte-tenu de la réception

en sous-préfecture le... 10.04.2017

Et de la notification et / ou publication du... 13.04.2017

EPCC Travail et Culture
 42 rue Jules Guesde
 38 550 Saint Maurice l'Exil
 tél 04 74 29 45 26
 fax 04 74 86 61 58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
 L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
 "TRAVAIL ET CULTURE"
 DU MARDI 4 AVRIL 2017
 A SAINT MAURICE L'EXIL**

Le mardi 4 avril deux mille dix-sept, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "Travail et Culture", s'est réuni en Mairie de Saint Maurice l'Exil sur une convocation en date du 24/03/2017

En présence de :

Représentants de la Mairie de Saint Maurice l'Exil : Dominique Charbin, Hervé Chavanon, Louis Corradini, Farida Yacouba, Marie-Louise Reboulet (sans droit de vote)

Représentants de la Mairie de Salaise sur Sanne : Michèle Bet, Françoise Buniazet

Personnalités qualifiées Les Amis de Travail et Culture : Jean-Luc Bochart, Cyrille Ghebbano (sans droit de vote)

Personnalités qualifiées CIE Rhodia : André Mondange

Représentants du personnel : Nelly Chanaux, Nathalie Laurent

Le Directeur : Philippe Briot

Secrétaire de séance : Françoise Buniazet

Excusés avec pouvoir : Josette Dumont (pouvoir à Jean-Luc Bochart)

Présents : 12

Exprimés : 11

Délibération n° 2017-007 : budget supplémentaire 2017

OBJET :

BS :

Le budget primitif 2017 ayant été voté en janvier 2017, il convient de voter un Budget Supplémentaire ci-joint pour constater les résultats de l'exercice 2016 :

- pour la section d'investissement au chapitre 020 - dépenses imprévues pour 2 892,15 €
- pour la section de fonctionnement au chapitre 022 - dépenses imprévues pour 35 844,59 €

DM :

1/ Une erreur d'équilibre entre les sections a été constatée par l'agent comptable sur le BP. Il convient de rééquilibrer les sections 040 et 042.

2/ Réajustement des subventions :

- pour la CCPR (7429)
 - o pour le soutien à la création
 - o BP = 0
 - o Demande = 15 700 € TTC soit (14 882 € HT)
 - o DM = 14 882 €
 - o pour le Festival Jeune Public
 - o BP = 25 000 € HT
 - o Demande = 27 500 € TTC soit (25 592 € HT)
 - o DM = + 592 € HT
 - o pour le poste de médiation
 - o BP = 27 300 € TTC (pas de TVA)
 - o DM = pas de changement
- pour le Conseil Départemental de l'Isère (7425)
 - o BP = 28 436 € HT (soit 30 000 € TTC)
 - o Sub attribuée = 21 000 € TTC soit (19 905 € HT)
 - o DM = - 8 531 € HT

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

10 AVR. 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret N° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code des collectivités territoriales,
- Vu la loi N°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2013 relatif à la création de l'EPCC Travail et Culture
- Vu les statuts de l'EPCC Travail et Culture,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE :

D'approuver le budget supplémentaire tel que présenté en annexe

Approuvé à l'unanimité.

Fait à Saint Maurice l'Exil,
le 6 avril 2017
Le Président,
Hervé CHAVANON

Exécutoire compte-tenu de la réception
en sous-préfecture le... 10.04.2017
Et de la notification et / ou publication du... 13.04.2017





EPCC Travail et Culture
 42 rue Jules Guesde
 38 550 Saint Maurice l'Exil
 tél 04 74 29 45 26
 fax 04 74 86 61 58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
 L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
 "TRAVAIL ET CULTURE"
 DU MARDI 4 AVRIL 2017
 A SAINT MAURICE L'EXIL**

Le mardi 4 avril deux mille dix-sept, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "Travail et Culture", s'est réuni en Mairie de Saint Maurice l'Exil sur une convocation en date du 24/03/2017

En présence de :

Représentants de la Mairie de Saint Maurice l'Exil : Dominique Charbin, Hervé Chavanon, Louis Corradini, Farida Yacouba, Marie-Louise Reboulet (sans droit de vote)

Représentants de la Mairie de Salaise sur Sanne : Michèle Bet, Françoise Buniazet

Personnalités qualifiées Les Amis de Travail et Culture : Jean-Luc Bochard, Cyrille Ghebbano (sans droit de vote)

Personnalités qualifiées CIE Rhodia : André Mondange

Représentants du personnel : Nelly Chanaux, Nathalie Laurent

Le Directeur : Philippe Briot

Secrétaire de séance : Françoise Buniazet

Excusés avec pouvoir : Josette Dumont (pouvoir à Jean-Luc Bochard)

Présents : 12

Exprimés : 11

Délibération n° 2017-008 : mise en place de service civique volontaire au sein de l'EPCC Travail et Culture

OBJET :

Le Service Civique Volontaire est un dispositif qui a pour objet d'offrir à de jeunes volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Ce dispositif permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes parmi lesquels "Culture et Loisirs".

L'engagement de service civique est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois représentant au moins 24 heures hebdomadaires et donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat et d'un soutien complémentaire, en nature ou en argent, pris en charge par la structure d'accueil.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret N° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code des collectivités territoriales,
- Vu la loi N°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2013 relatif à la création de l'EPCC Travail et Culture
- Vu les statuts de l'EPCC Travail et Culture,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE :

- d'autoriser l'EPCC Travail et Culture à accueillir un jeune en Service Civique Volontaire

Approuvé à l'unanimité.

Fait à Saint Maurice l'Exil,
 le 6 avril 2017
 Le Président,
 Hervé CHAVANON

Exécutoire compte-tenu de la réception
 en sous-préfecture le... 10.104.12017
 Et de la notification et / ou publication du... 13.04.2017

EPCC Travail et Culture
 42 rue Jules Guesde
 38 550 Saint Maurice l'Exil
 tél 04 74 29 45 26
 fax 04 74 86 61 58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
 L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
 "TRAVAIL ET CULTURE"
 DU MARDI 4 AVRIL 2017
 A SAINT MAURICE L'EXIL**

Le mardi 4 avril deux mille dix-sept, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "Travail et Culture", s'est réuni en Mairie de Saint Maurice l'Exil sur une convocation en date du 24/03/2017

En présence de :

Représentants de la Mairie de Saint Maurice l'Exil : Dominique Charbin, Hervé Chavanon, Louis Corradini, Farida Yacouba, Marie-Louise Reboulet (sans droit de vote)

Représentants de la Mairie de Salaise sur Sanne : Michèle Bet, Françoise Buniazet

Personnalités qualifiées Les Amis de Travail et Culture : Jean-Luc Bochard, Cyrille Ghebbano (sans droit de vote)

Personnalités qualifiées CIE Rhodia : André Mondange

Représentants du personnel : Nelly Chanaux, Nathalie Laurent

Le Directeur : Philippe Briot

Secrétaire de séance : Françoise Buniazet

Excusés avec pouvoir : Josette Dumont (pouvoir à Jean-Luc Bochard)

Présents : 12

Exprimés : 11

Délibération n° 2017-009 : avenant au contrat de travail du directeur

OBJET :

Le contrat de travail du directeur Philippe Briot nécessite deux modifications :

- une clause portant sur le forfait annuel en jours doit être ajoutée
- la clause concernant l'indemnité compensatrice de préjudice résultant pour Philippe Briot de la transformation de son CDI de droit privé en CDD de droit public (du fait du changement de statut en 2013) doit être supprimée. En effet, lors de son contrôle effectué en novembre 2016, la Chambre Régionale des Comptes avait recommandé la révision de cette clause.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret N° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code des collectivités territoriales,
- Vu la loi N°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2013 relatif à la création de l'EPCC Travail et Culture
- Vu les statuts de l'EPCC Travail et Culture,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE :

d'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat de travail tel que présenté en annexe.

Approuvé à 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (N. Chanaux, N. Laurent)



Fait à Saint Maurice l'Exil,
 le 6 avril 2017
 Le Président,
 Hervé CHAVANON

Exécutoire compte-tenu de la réception
 en sous-préfecture le... 12/04/2017
 Et de la notification et / ou publication du... 13/04/2017